« Le ministère public n’a plus d’imagination dans votre cas » : Ylies Mokeddem, fort de 14 mentions à son casier, a été condamné à deux ans de prison après une course-poursuite au volant d’une voiture volée, alors qu’il était en cavale dans le Jura

03/09/2025 à 12h13



C’est ce qui ressemble à une descente aux enfers. À la barre, Ylies Mokeddem, 30 ans, donne l’impression de ne plus savoir quoi faire de lui-même. C’est un homme éteint qui reconnaît tous les faits que la juge lui reproche. « Je ne sais pas pourquoi j’ai fait ça, ce n’est pas réfléchi, j’ai fait les choses n’importe comment. »

Dans la nuit du 29 au 30 août, il se fait remarquer vers Moissey par les gendarmes de Dole qui voient un C4 blanc faire demi-tour à leur vue. Une course-poursuite s’engage, où le prévenu roule à tombeau ouvert, tente de feinter une sortie,

prend tous les risques. Quand un obstacle l'empêche de franchir un pont, il est déjà aux environs de Dijon (Côte-d'Or). Les gendarmes l'interpellent heureusement sans difficulté.

Car le jeune homme est en cavale. Sous le régime de la semi-liberté depuis le 25 juillet, il n'est pas retourné en prison, malgré les grandes plages horaires de liberté qui lui étaient offertes. Il circule dans une voiture volée, est positif au cannabis, en détient une petite quantité et il est sous le coup d'une suspension de permis de conduire. Il ne sait pas lui-même quel était le but de cette évasion. Trois semaines avant, c'est à Lyon (Rhône) qu'un « ami » lui propose une voiture mise en dépôt sur un parking, et l'avertit que c'est une voiture volée.

[…]

Le Progrès